

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE IL SERAIT ILLÉGAL DE LE FAIRE.

CES DOCUMENTS NE CONSTITUENT PAS UNE OFFRE DE VENTE DE VALEURS MOBILIERES AUX ÉTATS-UNIS. LES VALEURS MOBILIERES NE PEUVENT ÊTRE VENDUES AUX ÉTATS-UNIS SANS ENREGISTREMENT AUPRÈS DE LA SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION DES ÉTATS-UNIS OU SANS EXEMPTION D'ENREGISTREMENT EN VERTU DU SECURITIES ACT DES ÉTATS-UNIS DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ.

L'ÉMETTEUR DES TITRES N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER UNE PARTIE QUELCONQUE DU PLACEMENT AUX ÉTATS-UNIS OU DE PROCÉDER À UNE OFFRE PUBLIQUE DE VALEURS MOBILIERES AUX ÉTATS-UNIS.

CE COMMUNIQUE DE PRESSE EST DIFFUSE UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU UNE SOLlicitATION D'UNE OFFRE D'ACHAT DE VALEURS MOBILIERES ET LE PLACEMENT DES ACTIONS (TELLES QUE DEFINIES CI-DESSOUS) NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE (AUTRE QU'A DES INVESTISSEURS QUALIFIES) DANS UNE QUELCONQUE JURIDICTION, Y COMPRIS LA FRANCE.



W E N D E L

COMMUNIQUÉ – 4 AVRIL 2024

Wendel lance la cession d'environ 9 % du capital de Bureau Veritas

- **Wendel réitère sa confiance dans la stratégie de Bureau Veritas, en restera le premier actionnaire et en conservera le contrôle**
- **L'opération vise à permettre une réallocation des actifs de Wendel, dans le cadre de sa feuille de route stratégique**
- **La transaction sera réalisée par le biais d'une procédure accélérée de constitution d'un livre d'ordres auprès d'investisseurs institutionnels.**
- **Dans le cadre de cette opération, le fond Lac1, géré par Bpifrance pour le compte d'investisseurs français et internationaux, s'est engagé à acquérir environ 4 % du capital de Bureau Veritas**
- **En ligne avec son objectif annoncé de retour aux actionnaires, Bureau Veritas s'est également engagé à participer à la procédure accélérée de constitution du livre d'ordres afin de racheter environ 0,8 % de son capital**
- **À l'issue de la transaction, Bpifrance, en tant que représentant du fonds Lac1, obtiendra le droit de nommer un administrateur au Conseil d'administration de Bureau Veritas**
- **La cession devrait permettre à Wendel de dégager environ 1,1 milliard d'euros de liquidités**

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE IL SERAIT ILLEGAL DE LE FAIRE

Wendel, détenant c. 35,4 % du capital de Bureau Veritas (la " **Société** ") et c. 51,6 % de ses droits de vote, annonce son intention de céder c. 9 % du capital de Bureau Veritas (les " **Actions** ") par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres auprès d'investisseurs institutionnels (l'" **Offre** ").

Dans le cadre de l'Offre, le fonds Lac1, géré par Bpifrance, s'est engagé à acquérir c. 4 % du capital de Bureau Veritas. Dans ce contexte, en vertu d'un accord de gouvernance conclu entre Bureau Veritas et Bpifrance, Bpifrance se verra accorder le droit de proposer la nomination d'un administrateur au Conseil d'administration de Bureau Veritas, et Wendel votera en faveur de cette nomination. Le nombre d'administrateurs au Conseil est maintenu à 12, Wendel conservera 4 administrateurs, conformément à la situation actuelle.

Bureau Veritas s'est également engagé à acquérir c. 0,8 % de son capital social dans le cadre de la transaction annoncée. Ce rachat est parfaitement conforme à l'objectif de retour aux actionnaires annoncé par la Société lors de sa Journée Investisseurs du 20 mars et permet de réaliser immédiatement la moitié de cet objectif à des conditions favorables.

En investissant à travers le fonds Lac1, Bpifrance apportera un soutien à long terme à la stratégie de Bureau Veritas telle qu'elle a été récemment présentée lors de sa Journée Investisseurs et qui témoigne de l'excellence du management, du positionnement et du modèle économique de la Société.

Après la réalisation de l'opération annoncée, Wendel restera l'actionnaire principal et de contrôle de Bureau Veritas, avec environ 26 % du capital et 41 % des droits de vote. Cette opération est pleinement cohérente avec la stratégie de Wendel qui est d'être plus actif dans la rotation de son portefeuille et de développer une activité de taille significative dans la gestion d'actifs pour compte de tiers sur les marchés privés.

Les conditions définitives de l'Offre seront déterminées à l'issue du processus de construction du livre d'ordres, qui débute immédiatement. Le fonds Lac1, géré par Bpifrance, et la Société achèteront leurs participations respectives dans la Société dans le cadre du processus de construction du livre d'ordres au prix résultant du processus de construction du livre d'ordres, étant précisé que les deux ordres ne participeront pas à la détermination de ce prix et seront servis intégralement.

Wendel a conclu un engagement de conservation relatif à ses actions Bureau Veritas restantes, qui prendra fin à l'issue d'une période de 180 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions habituelles ou accord du teneur de livre. Séparément, le fonds Lac1, géré par Bpifrance, s'est engagé à conserver ses actions nouvellement acquises pendant une période de 180 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions habituelles ou de l'accord de Bureau Veritas.

Wendel prévoit d'utiliser le produit de cette transaction pour financer ses objectifs généraux.

Laurent Mignon, Président du Directoire de Wendel, a commenté :

"Cette opération de cession partielle de notre participation dans Bureau Veritas entre dans la stratégie de gestion active de notre portefeuille, en ligne avec ce que nous avons présenté lors de la Journée Investisseurs de décembre dernier. Elle offre à Wendel des marges de manœuvre supplémentaires pour mettre en œuvre sa stratégie de création de valeur. Nous sommes très heureux d'accueillir à nos côtés Bpifrance, grand investisseur institutionnel français, comme l'un des nouveaux actionnaires principaux de Bureau Veritas et membre du Conseil d'administration de la société. Très confiants dans les perspectives de Bureau Veritas que Wendel accompagne depuis 1995, nous continuerons à soutenir activement son équipe de direction dans la poursuite de sa stratégie de création de valeur décrite lors de sa Journée Investisseurs du 20 mars 2024."

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE IL SERAIT ILLEGAL DE LE FAIRE

L'Offre sera dirigée par Goldman Sachs Bank Europe SE agissant en tant que teneur de livre unique.

Goldman Sachs Bank Europe SE et Zaoui & Co ont agi en tant que conseillers financiers du vendeur dans le cadre de cette transaction.

Ce communiqué de presse ne constitue ni ne fait partie d'une offre de souscription ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription d'un instrument financier de Bureau Veritas ou de Wendel, et l'Offre des Actions ne saurait en aucun cas constituer une offre au public (autre qu'à des investisseurs qualifiés) dans une quelconque juridiction, y compris en France.

Information importante

Les informations contenues dans le présent communiqué de presse ne sont données qu'à titre informatif et ne prétendent pas être complètes ou exhaustives.

Personne ne peut se fonder, à quelque titre que ce soit, sur les informations contenues dans le présent communiqué de presse, ou sur son caractère précis, sincère ou complet.

Aucune démarche n'a été entreprise par Wendel, la Société, Goldman Sachs Bank Europe SE, (les « **Banques** ») ou par une de leurs filiales respectives qui pourrait autoriser une offre des Actions ou la possession ou la distribution de ce communiqué de presse ou de tout document d'offre ou promotionnel relatif aux Actions dans une juridiction dans laquelle de telles démarches seraient requises. Les personnes en possession du présent communiqué de presse sont tenues par Wendel, la Société et les Banques de s'informer de ces restrictions et de les respecter.

Des copies du présent communiqué ne sont pas et ne doivent pas être, directement ou indirectement, postés ou autrement envoyés, distribués ou transmis aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle un tel envoi serait illégal, ou à des publications ayant une diffusion générale dans ces juridictions, et les personnes recevant ce communiqué de presse (y compris les dépositaires, les mandataires et les fiduciaires) ne doivent pas le poster ou l'envoyer autrement, le distribuer ou le transmettre aux États-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle un tel envoi serait illégal, ou à des publications ayant une diffusion générale dans ces juridictions.

Ce communiqué de presse ne peut être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou dans toute autre juridiction dans laquelle il serait interdit de le faire.

La diffusion de ce communiqué de presse peut, dans certaines juridictions, faire l'objet d'une réglementation spécifique et les personnes en possession de tout document ou autre information auxquels il est fait référence dans le présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation de la réglementation applicable en matière de titres financiers dans la juridiction en question.

Espace Économique Européen

Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de titres au public dans un quelconque Etat membre de l'Espace économique européen (l'« **EEE** ») (chacun étant désigné comme un « **Etat Membre** »), aucune démarche n'a été entreprise ou ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat Membre. Dans les Etats Membres, ce communiqué est exclusivement adressé et destiné aux investisseurs qualifiés (« **Investisseurs qualifiés** ») tels que définis à l'article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129 (ce Règlement, ainsi que toute mesure d'exécution applicable dans l'État Membre d'origine concerné en vertu de ce Règlement, le « **Règlement Prospectus** »). Toute personne autre qu'un Investisseur Qualifié dans les Etats Membres doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur les informations contenues dans le présent communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel cette annonce se rapporte n'est accessible qu'aux Investisseurs Qualifiés, et toute invitation, offre ou accord d'achat, de souscription ou d'acquisition ne sera conclu qu'avec ces Investisseurs Qualifiés. Aux fins du présent paragraphe, l'expression « offre au public de valeurs mobilières » signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et les valeurs mobilières à offrir de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières.

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE IL SERAIT ILLEGAL DE LE FAIRE

Royaume-Uni

Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre au public de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Aucun prospectus relatif à une offre de valeurs mobilières au public ne sera publié au Royaume-Uni. Ce communiqué est uniquement adressé et destiné aux « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129, tel qu'amendé et tel que transposé en droit interne au Royaume-Uni par le *European Union (Withdrawal) Act 2018* (le « **Règlement Prospectus RU** »). En outre, ce communiqué est uniquement adressé et destiné aux investisseurs qualifiés qui (i) sont des professionnels en matière d'investissement (« *investment professionals* ») au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (tel que modifié, ci-après le « **Financial Promotion Order** »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du *Financial Promotion Order*, ou (iii) toute autre personne à laquelle ces documents et/ou matériels peuvent être légalement communiqués (ces personnes, ainsi que les « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus RU étant collectivement désignées les « personnes concernées »). Toute personne autre que les personnes concernées doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur les informations contenues dans le présent communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce communiqué se rapporte n'est accessible qu'aux personnes concernées, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou d'acquisition ne sera conclu qu'avec des personnes concernées.

MiFID II - Gouvernance des Produits / Investisseurs Professionnels et Contreparties Eligibles - Pour les besoins exclusifs du processus d'approbation du produit de chaque producteur, l'évaluation du marché cible des Actions a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Actions comprend les contreparties éligibles et clients professionnels, tels que définis dans la Directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des Actions à des contreparties éligibles et des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui, par la suite, offre, vend ou recommande les Actions (un « **distributeur** ») devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur ; cependant, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Actions (en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

MiFIR RU – Gouvernance des Produits / Investisseurs professionnels et Contreparties Eligibles - Pour les besoins exclusif du processus d'approbation du produit de chaque producteur, l'évaluation du marché cible à l'égard des Actions a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Actions comprend uniquement les contreparties éligibles, telles que définies dans le *FCA Handbook Conduct of Business Sourcebook* (« **COBS** »), et les clients professionnels, tels que définis dans le règlement (UE) 600/2014 tel que transposé en droit interne au Royaume-Uni par le *European Union (Withdrawal) Act 2018* (« **MiFIR RU** »); et (ii) tous les canaux de distribution des Actions aux contreparties éligibles et aux clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui, par la suite, offre, vend ou recommande les Actions (un « **distributeur** ») devraient prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par les producteurs ; cependant, un distributeur soumis au *FCA Handbook Product Intervention and Product Governance Sourcebook* est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Actions (en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Les Actions n'ont pas été offertes ou cédées et ne seront ni offertes ni cédées, directement ou indirectement, au public en France, à des personnes autres que des investisseurs qualifiés. Toute offre ou cession d'Actions ou distribution de documents d'offre en lien avec les Actions n'a été et ne sera effectuée en France qu'à des investisseurs qualifiés tels que définis à l'article 2(e) du Règlement Prospectus et en conformité avec l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier.

Etats-Unis

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans un enregistrement en vertu du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE IL SERAIT ILLEGAL DE LE FAIRE d'enregistrement. L'émetteur des valeurs mobilières n'a pas l'intention d'enregistrer une quelconque partie de l'offre aux États-Unis ou de procéder à une offre au public des valeurs mobilières aux États-Unis.

Australie, Canada, Japon et Afrique du Sud

Les Actions ne peuvent pas et ne seront pas offertes, vendues ou acquises en Australie, au Canada ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.

Les Banques agissent exclusivement pour Wendel exclusivement et pour aucune autre personne dans le cadre de l'Offre. Ils ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs en lien avec l'Offre et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers autre que Wendel de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils en lien avec l'Offre, le contenu de ce communiqué ou toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué.

Aucun des Banques, ni aucun de leurs affiliés, administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou agents n'assume une quelconque responsabilité ou d'obligation quelconque, ou ne fait de déclaration ou de garantie, expresse ou tacite, quant à la véracité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent communiqué de presse (ou quant à l'omission d'informations dans le présent communiqué de presse) ou de toute autre information relative à Wendel, ses filiales ou sociétés associés, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, et quelle que soit la manière dont elles ont été transmises ou mises à disposition, ou pour quelque perte que ce soit, résultant de l'utilisation du présent communiqué de presse ou de son contenu ou survenant de toute autre manière en relation avec celui-ci.

Les Banques, ainsi que leurs affiliés respectifs, agissant en qualité d'investisseur pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients, pourraient acquérir des Actions et en cette qualité conserver, acquérir ou céder pour leur propre compte lesdites Actions et toutes autres valeurs mobilières de la Société ou les investissements y relatifs, et pourraient offrir ou céder des Actions ou autres investissements autrement qu'en lien avec l'Offre. Les Banques n'ont pas l'intention de communiquer sur ces investissements ou transactions autrement qu'en conformité avec les éventuelles obligations légales ou réglementaires applicables. En outre, chacun des Banques et leurs affiliés respectifs peuvent fournir des services ou solliciter des affaires de Wendel ou tout membre du groupe Wendel, peuvent faire des transactions sur les valeurs mobilières de ces personnes et/ou avoir une position ou effectuer des transactions dans ces valeurs mobilières (y compris, sans s'y limiter, les échanges d'actifs ou les opérations sur dérivés relatifs à ces valeurs mobilières).

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE IL SERAIT ILLEGAL DE LE FAIRE

Agenda

Jeudi 25 avril 2024

Chiffre d'affaires T1 2024 — Publication de l'ANR au 31 mars 2024 (après bourse)

Jeudi 16 mai 2024

Assemblée générale

Mercredi 31 juillet 2024

Résultats semestriels 2024 — Publication de l'ANR au 30 juin 2024, et résultats semestriels (après bourse)

Jeudi 24 octobre, 2024

Chiffre d'affaires T3 2024 — Publication de l'ANR au 30 septembre 2024 (après bourse)

Jeudi 5 décembre 2024

Investor Day 2024

À propos de Wendel

Wendel est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en Europe. Elle investit en Europe et en Amérique du Nord, dans des sociétés leaders dans leur secteur : ACAMS, Bureau Veritas, Crisis Prevention Institute, IHS Towers, Scalian, Stahl et Tarkett. Elle joue souvent un rôle actif d'actionnaire majoritaire ou significatif dans les sociétés de son portefeuille. Elle cherche à mettre en œuvre des stratégies de développement à long terme qui consistent à amplifier la croissance et la rentabilité de sociétés afin d'accroître leurs positions de leader. Avec Wendel Growth Wendel investit également via des fonds ou en direct dans des entreprises innovantes et à forte croissance. En 2023, Wendel a initié un virage stratégique dans la gestion pour compte de tiers d'actifs privés, en parallèle de ses activités historiques d'investissement pour compte propre.



Wendel est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Notation attribuée par Standard & Poor's : Long terme : BBB avec perspective stable — Court terme : A-2 depuis le 25 janvier 2019

Notation attribuée par Moody's : Long terme : Baa2 avec perspective stable depuis le 5 septembre 2018

Wendel est le Mécène Fondateur du Centre Pompidou-Metz. En raison de son engagement depuis de longues années en faveur de la Culture, Wendel a reçu le titre de Grand Mécène de la Culture en 2012.



Pour en savoir plus : wendelgroup.com

Suivez-nous sur LinkedIn @Wendel

TRANSPARENCE LABEL OR

Member of

**Dow Jones
Sustainability Indices**

Powered by the S&P Global CSA

Contacts journalistes

Christine Anglade : + 33 1 42 85 63 24
c.anglade@wendelgroup.com

Caroline Decaux : +33 1 42 85 91 27
c.decaux@wendelgroup.com

Primatice

Olivier Labesse : +33 (0)6 79 11 49 71
olivierlabesse@primatice.com

Hugues Schmitt : +33 (0)6 71 99 74 58
huguesschmitt@primatice.com

Contacts analystes et investisseurs

Olivier Allot : +33 1 42 85 63 73
o.allot@wendelgroup.com

Lucile Roch : +33 (0)1 42 85 63 72
l.roch@wendelgroup.com